



SÉANCE DU 27 MARS 2021

COMMUNE DE SAINT-ANDRE

DCM20210327/006 : Note d'information - Plan de Relance Etat 2021

Le Maire de Saint-André certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 29 mars 2021.

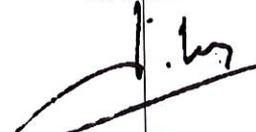
Que la convocation a été faite le 19 mars 2021.

Le nombre de membres en exercice étant de 45 :

Présents :	39
Représentés :	5
Absents :	1
Total des votes :	44



Le Maire


JOÉ BEDIER

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-sept mars, le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire de la commune.

ETAIENT PRESENTS :

MM. BEDIER Joé, PEQUIN Jean-Marc, RAMASSAMY Laurent, CEVAMY Primilla, CONSTANT Jean-Paul, SOUPOU Alexa, RAMIN Jean Yannick, POÏNY-TOPLAN Stéphanie, PAPAYA Laurent, PAYET Catherine Anne, NAZE Gilles, COUPOU Jimmye, ASSICANON Jean Thierry, VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, GRONDIN Jimmy, GOURAMA Jean-Pierre, MAZEAU Michel, ALAMELE Maryse Brigitte, MOUTAMA RAMAYE Alain, PERRIER Charles, PARVEDY Georges, LARIVIERE Marie, MAILLOT Serge René, GRONDIN Migline, SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, BALBINE Valérie Larissa, CERVEAUX Adelaide, PERMACAONDIN Isabelle, PRAUD Elodie, PERIANIN-CARPIN Audrey, NAUD CARPANIN Marie-Hélène, CHANE TO Marie Lise, LATCHOUMY Rosange, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, TIPAKA Nadia, VIRAPOULLE Jean-Marie, PAYET BEN HAMIDA Viviane, SOUPRAMANIEN Stéphane, BARBE Ludovic

ETAIENT REPRESENTES :

MM. DIJOUX Sabrina, SABABADY Marie Josette, BENOIT Sabrina, VIRAPOULLE Jean-Paul, FENELON Jean Claude

ETAIENT ABSENTS :

MM. SAID Moussa

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Primilla CEVAMY a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

DCM20210327/006 - Note d'information - Plan de Relance Etat 2021.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le plan exceptionnel "France Relance" de 100 milliards d'euros est déployé par le gouvernement autour de trois volets principaux :

- L'écologie pour accompagner la transition vers une économie plus verte et plus durable,
- La compétitivité pour donner aux entreprises les conditions les plus favorables pour développer leurs activités et aussi préserver l'emploi des salariés,
- La cohésion pour augmenter la solidarité entre les générations, les territoires et entre tous les français.

Au sein de ces 100 Md€, la troisième loi de finances rectificative pour 2020 a prévu des mécanismes de compensation des pertes de recettes fiscales et domaniales des collectivités et un abondement exceptionnel de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) à hauteur de 5,2Md€.

Dans ce cadre les projets prioritaires de la commune ont été présentés.

Vous trouverez dans le tableau présenté ci-dessous les projets qui ont été retenus et en cours de validation par l'Etat. Ces projets spécifiques vous sont présentés dans les rapports ci-après.

PROJET RETENU AU TITRE DU FEI

LIBELLE OPERATION	COÛT TOTAL HT DE L'OPERATION	ETAT	COMMUNE	AUTRES
1-Modernisation réseaux, Avenue Ile de France, Avenue des Mascareignes et Avenue de Bourbon	17 131 416 €	8 215 718 €	1 775 000 €	REGION : 2 522 243€ DEPARTEMENT : 1 145 658€ CIREST : 2 477 145€ SIDELEC/ EDF : 967 200€

PROJETS RETENUS AU TITRE DE LA DSIL

LIBELLE OPERATION	COÛT TOTAL HT DE L'OPERATION	ETAT	COMMUNE	AUTRES
1-Carre Eglise	2 485 466€	380 000€	805 466€	FEDER : 1 000 000€ CIREST : 300 000€
2-Mail Victoria	2 800 000€	400 000€	560 000€	ANRU : 1 280 000€ FEDER : 560 000€
3-Parc Lacaussade	1 800 000€	440 000€	360 000€	FEDER : 1 000 000€
4-Complexe Mille Roches	3 800 000€	494 000€	190 000€	DEPARTEMENT : 1 140 000€ REGION : 1 140 000€ FAFA : 190 000€ ANS : 646 000€
5-Rehabilitation et Extension Bibliotheque Champ-Borne	913 560€	422 496€	182 712€	ETAT-DGD : 308 352€
6-Espace Diffusion Culturelle Champ-Borne	557 700€	223 080€	111 540€	REGION : 223 080€
7-IRVE Photovoltaïque	213 000€	54 720€	34 680€	ADEME : 21 000€ FEDER : 102 600€
TOTAL SUBVENTION	29 701 142€	9 007 183€	5 670 681€	15 023 278€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

De prendre acte de la Note d'information - Plan de Relance Etat 2021.

Conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un délai de deux mois.

Pour extrait conforme
Fait à Saint-André le 02 AVR. 2021



Le Maire
J. Bedier
JOS BEDIER